

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2018

**PRESENTS** : Mrs CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEYMIER - JULLIEN - REDOULEZ – Mmes BARRIERE - ESPUGNE - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE - GENESTE - LERBET.

**EXCUSES** : M. DEPLANCHE qui est retardé, a donné pouvoir à Mme CLEMENT  
M. EYRAUD qui a donné pouvoir à Mme FOURCADE

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien CASSE

**DELIBERATION D'AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire présente les modifications qu'il y aurait lieu de porter au budget primitif 2018 :

- Eglise :

2313 67 : Trvx Eglise retable : + 26 778 €

1322 67 : Subvention DRAC + 11 157.50 €

- Restaurant scolaire :

2313 103 : Trvx batiment : + 6 477.38 €

2315 103 : Trvx extérieurs : + 5 175.60 €

- Ecole :

2313-66 : Trvx classe maternelle : + 60 000 €

- Recettes pour financer ces dépenses :

1641 : Emprunt : + 87 273.48 €

Monsieur Deplanche arrive en cours de séance.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal vote à la majorité cette proposition (14 voix) et 1 abstention (Mme CLEMENT).

## **DELIBERATION PROJET CLASSE MATERNELLE ET ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire présente une estimation de la classe maternelle avec divers aménagement et accès PMR.

L'estimation réalisée s'élève à la somme de 123 534.00 € HT soit un montant de 148 240.80 €uros.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide de :

- Réaliser les travaux
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Adoption à la majorité de cette proposition (14 voix) et 1 abstention (Mme CLEMENT).

## **DELIBERATION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des associations subventionnées par la Commune :

- APE de Cambes : 1 300 €
- BIBLIOTHEQUE : 800 €
- CAMARADES DE COMBAT : 2 000 €
- FNACA : 300 €
- FUSIL CAMBAIS : 500 €
- LES PIEDS NIQUES : 500 €
- MONUMENTS ET SITES : 600 €
- MONUMENTS & SITES Mémoire : 460 €
- TABLE RONDE A. D'UNE TABLE : 350 €
- TEAM CX 4 : 400 €
- AU JARDIN DES CHATS : invités à se rapprocher de la SPA
- ADELFA : 200 €
- S .P.A. : 580 €
- MISSION LOCA. HTS GARONNE: 1 904.50 €

Madame Vincent a sollicité une subvention pour participer au Trophée des Sables mais considérant qu'elle y participera en 2019, le Conseil Municipal préfère qu'elle présente un dossier plus concret à considérer sur le budget 2019.

Les propositions de subventions sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité (15 voix).

## **DELIBERATION PARTICIPATION MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE**

Monsieur le Maire explique que la Mission Locale intervient auprès des jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.

La participation pour chaque commune est fixée à 1.30 € par habitant.

Pour Cambes, le montant de la participation est de 1 904. 50 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'octroyer une participation financière à la Mission Locale des Hauts de Garonne.

## **DELIBERATION AMENAGEMENT RESERVE FONCIERE**

Le Conseil Municipal réuni ce jour a examiné les propositions d'aménagement de la réserve foncière située au lieu dit « Bellevue ».

Après avoir précisé le contexte dans lequel se présente ce projet, Monsieur le Maire énumère les différentes propositions :

1/ La société IDEAL - GROUPE propose un projet pour 520 000 Euros pour un projet de 30 maisons (maisons et locatifs).  
Cette proposition est soumise à plusieurs conditions suspensives.

Le Conseil Municipal rejette cette proposition par :- 14 voix contre contre (M Cuartero-Munoz, Casse, Deplanche, Jullien, Redoulez, Mmes Barrière, Espugne, Aguillon, Clément, Fourcade + pouvoir, Geneste, Lerbet).

- 0 voix pour

- 1 abstention (M. Deymier)

2/ La société Pichet propose 30 logements dont 6 en accession sociale à la propriété.

Le Conseil Municipal rejette cette proposition par :- 14 voix contre contre (M Cuartero-Munoz, Casse, Deplanche, Jullien, Redoulez, Mmes Barrière, Espugne, Aguillon, Clément, Fourcade + pouvoir, Geneste, Lerbet).

- 0 voix pour

- 1 abstention ((M. Deymier)

3/ NEXITY Foncier propose deux projets en partenariat avéré avec Clairsienne:

- **Solution n°1 : 34 logements**

11 logements locatifs sociaux 6 en plot R+1, 5 maisons

12 maisons en accession sociale à la propriété

11 terrains à bâtir libres de constructeurs permettant aux primo-accédants de devenir propriétaires avec le prêt à taux zéro.

Prix solution n°1 : 500 000 Euros

Parallèlement à la réalisation du projet n°1 de Nexity, la commune s'engage à l'exécution d'aménagements de sécurité sur le chemin de Laroque y conduisant, ainsi qu'à la création

d'aménagements récréatifs sur les terrains situés entre le city stade et la salle Bellevue pour une superficie d'environ 9 000 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire met au vote la solution n°1 de Nexity :

- 07 voix pour (M. Cuartero, Munoz, Casse, Jullien, Redoulez Mmes Barriere, Espugne)
- 04 voix contre (Mmes Clement, Geneste, Aguillon, M. Deplanche)
- 04 abstentions ( M. Deymier, Mmes Lerbet et Fourcade + 1 pouvoir)

La solution n°1 est adoptée.

- **Solution n°2 : 29 logements en accession**

14 maisons en accession sociale (8 T3 et 6 T4)

15 terrains à bâtir libres de constructeurs permettant aux primo-accédants de devenir propriétaires avec le prêt à taux zéro.

Prix solution n°2 : 580 000 €uros

Avec engagement de l'opérateur social : Claisienne.

Monsieur le Maire met au vote la solution n°2 de Nexity :

- 03 voix pour (Mme Lerbet et Mme Fourcade (+ 1 pouvoir)
- 10 voix contre (M. Cuartero, Munoz, Casse, Jullien, Mmes Barriere, Espugne, Clement, Geneste, Aguillon, M. Deplanche)
- 02 abstentions ( M. Deymier, Mr Redoulez)

## **DELIBERATION DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A GEMAPI**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la gestion du fleuve et des parties inondables (digues, ...) est une compétence intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin d'y représenter la commune, il y a lieu de nommer un représentant de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Monsieur Stéphane MUNOZ se propose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité , de désigner Monsieur Stéphane MUNOZ, représentant de la commune à GEMAPI.

## **RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES LOTISSEMENT DOMAINE DE BACCHUS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le M. Roy, président de l'association du lotissement du Domaine de Bacchus sollicitant la Municipalité pour la reprise des parties communes.

Monsieur le Maire explique qu'il avait été question du « merlon » qui est situé en bordure du lotissement.

La Mairie avait demandé sa suppression avant toute reprise.

Monsieur Munoz demande qu'avant de lancer toute procédure de reprise, tous les plans des réseaux soient transmis à la Mairie et qu'une visite technique des lieux soient réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la rétrocession des parties communes du lotissement Domaine de Bacchus si les conditions précitées sont respectées.

## **RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES LOTISSEMENT LES JARDINS DE THOMAS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme LIROU, présidente de l'association du lotissement Les Jardins de Thomas sollicitant la Municipalité pour la reprise des parties communes.

Monsieur Munoz demande qu'avant de lancer toute procédure de reprise, tous les plans des réseaux soient transmis à la Mairie et qu'une visite technique des lieux soient réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la rétrocession des parties communes du lotissement Les Jardins de Thomas si les conditions précitées sont respectées.

Séance levée à 20 heures 30.